

À l'attention des dirigeants

PÉNIBILITÉ : améliorations en vue mais attendons la modification de la loi

Le dispositif pénibilité initialement conçu, tel qu'il découle de la loi sur les retraites, est une «usine à gaz» en partie inapplicable, source d'insécurité juridique pour nos entreprises et inadaptée au regard de l'objectif de prévention.

Depuis le début 2015, Jean Cerutti, Président de la Commission Relations du Travail et Protection Sociale de la FNTP pilote, à la demande de Pierre GATTAZ, Président du MEDEF, un groupe de travail interprofessionnel sur la pénibilité. Objectif : proposer des simplifications drastiques du dispositif.

C'est la continuation de notre lobbying pour démontrer le caractère inapplicable du dispositif, qui avait déjà abouti à la fin de l'année dernière, au report de 6 facteurs d'exposition sur 10. [Le rapport «Sirugue/Huot/de Virville»](#) remis au Premier Ministre le 26 mai répond à certaines évolutions proposées par le « groupe Cerutti ».

Il préconise notamment :

- ◆ de supprimer la fiche individuelle de suivi ,
- ◆ d'ouvrir la possibilité pour les branches d'établir unilatéralement des modes d'emploi à partir de situations types d'exposition et de les sécuriser pour limiter le risque de contentieux,
- ◆ de réviser (trop timidement) certains seuils notamment le bruit et les contraintes physiques manqués.

A cette occasion, le Premier Ministre a annoncé que les branches auront jusqu'en juillet 2016 pour établir les modes d'emploi, ce qui revient à reporter de 6 mois l'entrée en vigueur des 6 derniers facteurs.

Si le bon sens semble enfin prévaloir, nous devons rester toutefois extrêmement vigilants.

D'une part, [les propositions du rapport «Sirugue/Huot/de Virville»](#) ne reprennent qu'une partie des propositions du « groupe Cerutti » et d'autre part, elles nécessitent l'adoption d'amendements à la loi.

Prochaine étape, les débats parlementaires que nous allons suivre avec la plus grande attention.



Bruno CAVAGNÉ

Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics